



Mission du ministère de l'Agriculture sur la remobilisation des plans d'eau

Article N° 12
13/09/2023



Dans le contexte du Plan Eau présenté par le Président de la République le 30 mars dernier, le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire a confié au Conseil Général de l'Alimentation, de l'Agriculture et des Espaces Ruraux (CGAAER) une mission ayant pour objet « un retour d'expérience des initiatives de remobilisation des plans d'eau à des fins agricoles ».

Dans ce cadre, les représentants de la profession agricole ont été audités sur les départements de la Corrèze, du Gers, du Lot et du Tarn-et-Garonne dont l'UASA du Lot.

Surpris par notre structuration autour des ASA dans le département du Lot, qui reste une spécificité de la Région Occitanie, le Président de l'UASA a fait remonter plusieurs demandes auprès des inspecteurs généraux du CGAAER :

- **L'ouverture à des financements pour le curage et la restructuration des lacs ASA ;**
- **La simplification des démarches administratives en ce qui concerne le curage des plans d'eau**, notamment si ces derniers sont en barrage de cours d'eau (soumis à procédure d'autorisation environnementale) ;
- **La possibilité que l'UASA joue le rôle de maîtrise d'ouvrage déléguée** pour l'ensemble des projets de curage de lacs, comme cela était le cas par le passé (avant 2012) ;
- **L'impossibilité de faire aboutir des projets de retenues collectives** du fait des contraintes environnementales et réglementaires.